



## CLUB & MAIRIE

**C'est tout un programme ! les relations entre les clubs et les mairies ne sont pas toujours simples.** Heureusement, les litiges entre les deux parties sont rares et il n'est jamais bon d'entrer en guerre avec son Maire et ses adjoints.

- ☑ Nous vous conseillons vivement de demander un entretien annuel avec l'équipe municipale. Préparer bien votre visite, développer vos arguments, renseignez vous bien avant de vous rendre à ce type de rendez-vous. Les maires sont organisés, et ils connaissent très bien leurs dossiers. N'essayez pas de les surprendre, soyez simples, diplomates et rationnels.
- ☑ Les budgets municipaux sont votés en début d'année, prenez rendez vous avec votre Maire entre le 1er juin fin de saison et le 1er octobre en début de saison. Les Maires ignorent souvent tout du FOOTBALL et ont en quelques fois une idée approximative. Ils jugent leur club comme ils jugeraient les clubs Pros. C'est à vous de les convaincre que le FOOTBALL n'est pas que cela et qu'il existe des possibilités d'évolution pour votre club amateur.
- ☑ Par exemple, certains Maires ne connaissent pas le F.A.I. (**fonds d'aide et d'investissement**). Ce fonds alimenté par les recettes télévisions et reversé par la Ligue Professionnel de FOOTBALL soutient le FOOTBALL amateur. Ce fonds est géré par une commission de la Fédération Française de FOOTBALL et peut accorder des subventions tout à fait intéressante à une Mairie. Cette aide peut être attribuée s'il y a un réel projet d'aménagement d'un nouveau terrain, de création d'un club house, etc. **Voir rubrique "SUBVENTIONS"**.
- ☑ D'autre part, n'hésitez pas à proposer aux mairies de sous traiter l'entretien de leur terrain en herbe car c'est un véritable métier. Les employés municipaux ne savent pas faire, et cela crée bien des problèmes. Soyez complice avec votre municipalité, suggérez par exemple un contrat d'objectif, cela permettra à la commune de justifier de l'aide matérielle ou financière qu'elle vous apporte.
- ☑ Les subventions sont souvent des pièges, le Maire se réfugie derrière le montant qu'il vous alloue et n'investit plus dans les installations. Ces installations sont très coûteuses et votre Maire le sait. Mais il faut tout relativiser, par exemple un terrain en herbe coûte environ 180 000 Euros (1,2MF) mais un Synthétique peut aller jusqu'à 250 000 Euros ( 3,5MF). Ce dernier ayant tout de même l'avantage de ne pratiquement rien coûter en entretien, alors qu'un terrain en herbe type HONNEUR coûte près de 15 000 Euros (100 000 F) d'entretien par an. Sachez aussi qu'une Mairie qui met à votre disposition un terrain synthétique de 250 000 Euros va vous rappeler qu'il a coûté une fortune. Pourtant un enrobé d'une des petites rues de votre commune coûte le même prix. Vous voyez bien que tout est relatif dans ce domaine.
- ☑ Mettez en avant votre politique pas jeunes cela plait aux communes, et surtout n'oubliez jamais d'inviter le Maire et ses proches collaborateurs à vos manifestations.